



Envoyé en préfecture le 07/04/2023

Reçu en préfecture le 07/04/2023

Publié le

ID : 048-200069151-20230406-DELIB_2023_051-DE



République française
Département de la Lozère
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES GORGES CAUSSES CÉVENNES

Séance du 06 avril 2023 à 18 heures

Date de Convocation 30 mars 2023

Membres en exercice : 35 Présents : 21 Votants : 28 Pour : 27 Contre : 0 Abstention : 1	<p>L'an deux mille Vingt-trois et le 06 avril, l'Assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Madame Flore THEROND,</p> <p>Présents : Flore THEROND, Alain CHMIEL, René JEANJEAN, François ROUVEYROL, Serge VEDRINES, Daniel GIOVANNACCI, Christian ALBARIC, Patrick BOSC, Martine BOURGADE, Régine DOUSSIÈRE, Francis DURAND, Pierre HERRGOTT, Jaclyn MALAVAL, Claudie MARTIN-PASCAL, Jean-Luc MICHEL, Sébastien MOREAU, Roselyne PRADEILLES, Vincent PRATLONG, Bernard RIEU, Gisèle ROSSETTI, Gilles VERGELY,</p> <p>Représentés : Henri COUDERC À Daniel GIOVANNACCI, Alain ARGILIER À Alain CHMIEL, Gérard PÉDRINI À Pierre HERRGOTT, Bdeia AMATUZZI À Sébastien MOREAU, Michel CAPONI À Serge VEDRINES, Marie-Thérèse CHAPELLE À Flore THEROND, Maurice DUNY À Christian ALBARIC,</p> <p>Excusés : Henri COUDERC, Alain ARGILIER, Gérard PÉDRINI, Emmanuel ADELY, Bdeia AMATUZZI, Damien ARMAND, Michel CAPONI, Marie-Thérèse CHAPELLE, Michel COMMANDRE, Maurice DUNY, Serge GRASSET, Sylvette HUGUET, Daniel REBOUL, Jean WILKIN</p> <p>Absents :</p> <p>Présents non votants :</p>
--	--

Secrétaire de séance : Monsieur François ROUVEYROL

DELIB-2023-051 - APPROBATION DE LA CHARTE ENGAGEMENT EMPLOYEURS PUBLICS AVEC LE CDG48

Le Conseil communautaire,

VU le Code général de la fonction publique, notamment son article L452-35,

VU la délibération du Conseil d'Administration du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Lozère (CDG 48) n°2022_063 du 30 septembre 2022, portant approbation de la charte d'engagement des employeurs publics lozériens,

Madame la 1^{ère} Vice-Présidente donne lecture de la charte proposée par le CDG 48.

Sur proposition de Madame la 1^{ère} Vice-Présidente Président en son exposé,

Après en avoir délibéré, par 1 ABSTENTION et 27 VOIX POUR,

Envoyé en préfecture le 07/04/2023

Reçu en préfecture le 07/04/2023

Publié le



ID : 048-200069151-20230406-DELIB_2023_051-DE

APPROUVE les termes de la charte d'engagement des employeurs publics lozériens du CDG 48, telle que présentée,

AUTORISE Monsieur le Président à signer ladite charte avec le CDG 48,

ANNEXE un exemplaire de cette charte à la présente.

P/o Le Président,

Par délégation, Flore THEROND

1^{ère} Vice-Présidente,

